

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 NOVEMBRE 2018

Objet

**Chemin des
écoliers -
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL -
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE -
M. LERAUT à C. LACUEY -M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU -
M. CALT à M. VERBOIS -Mme VELU à M. ROBERT**

Absents :

M. BELLOC -Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Ville a commencé en 2015 à réfléchir puis à travailler sur un maillage de cheminements et de parcours inter quartiers, sur une opération intitulée initialement « Chemins des petits pas » ou « chemins de traverses », en attendant son nom définitif. Fin 2017, en pré-opérationnalité du projet, le nom de « Chemins des écoliers » lui a été attribué et adopté.

Pour rappel, les cheminements proposés et à venir sont positionnés aussi bien sur l'espace public communal ou métropolitain, que sur du domaine privé. Cette particularité nécessite

un dialogue constant autour des propositions et l'adhésion des propriétaires, en contrepartie d'un travail partagé et collaboratif. En cas d'impossibilité de négociation, une adaptation au projet sera nécessaire.

Cette opération pluriannuelle, entre à présent en phase opérationnelle sur une période de trois ans. Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour un montant de 180 000 euros correspondant à la mise en œuvre opérationnelle des cheminements.

Pour 2018, ont été lancées les missions d'études ainsi que des études complémentaires.

Pour 2019, sont prévus : la poursuite des missions d'étude, le balisage des parcours et reproduction, le mobilier et passerelle, l'accompagnement du bureau d'études, des petits travaux de voirie/plantations, l'achat de matériaux divers, ainsi que les ateliers ASL.

Il est proposé l'autorisation de programme et de planification des crédits de paiement comme suit :

Opération n° 1801 « Chemin des écoliers »

Autorisation de programme	180 000,00
Crédit de paiement 2018	11 730.70
Crédits de paiement 2019	70 000.00
Crédits de paiement 2020	98 269,30

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Environnement et Cadre de vie en date du 14 novembre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget primitif 2018 et que les crédits de paiement 2019 seront inscrits au budget primitif 2019.

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Contre :
Abstention :

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,

